AVANT ART. PREMIER N° CL330

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL330

présenté par Mme Moutchou, rapporteure

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Au début de l'intitulé du titre Ier,	, substituer au mot :
--------------------------------------	-----------------------

« Dispositif »

le mot:

« Dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.